

FICHE PRATIQUE N°7

Construire un bâtiment artisanal, industriel ou commercial



LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

FICHE PRATIQUE N°7

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE / SIGNATURE ARCHITECTE

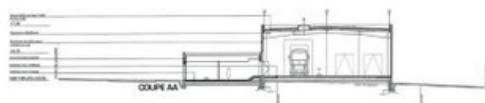
LES ÉTAPES

4. UN PLAN EN COUPE (DC3)

Il montre le volume de la construction et son adaptation au terrain (en particulier si celui-ci est en pente)

INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- Le profil et les niveaux du terrain naturel,
- Le profil et les hauteurs de la construction par rapport au terrain naturel,
- Reportez la position de la coupe sur le plan de masse.



5. UN PLAN DES FAÇADES ET TOITURES (DC5)

Le plan des façades permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction et de vérifier les règles de hauteur.

INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- Les dimensions de la construction (longueur, largeur),
- Les dimensions et positions des ouvertures,
- L'orientation (façade nord, façade ouest, etc.),
- Les couleurs et les matériaux apparents utilisés.



6. UNE NOTICE (DC4)

Complément du document graphique, la notice permet de justifier vos choix :
conception architecturale,
adaptation au terrain, respect du paysage environnant.

RÉDIGEZ UN TEXTE DÉCRIVANT VOTRE PROJET :

- Aménagement du terrain,
- Implantation, organisation, composition et volume de la construction,
- Traitement de la construction, des clôtures, de la végétation ou des aménagement situés en limite de terrain,

LES ÉTAPES

7. UN DOCUMENT GRAPHIQUE (PC6)

Il montre comment le projet sera vu dans le paysage environnant. Vous pouvez réaliser au choix un croquis à la main, un montage photographique ou une simulation informatique.



8. DES PHOTOGRAPHIES (PC7 et 8)

Elles montrent le terrain dans le paysage proche et lointain. Rapportez les points de vues sur le plan de situation et sur le plan masse.

9. UN FORMULAIRE RE 2020 (PC16-1)

Prise en compte de la réglementation environnementale. Cette attestation est à compléter par le maître d'ouvrage ou par le maître d'œuvre (si autorisé)



FICHE PRATIQUE N°7

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE / SIGNATURE ARCHITECTE

LES ÉTAPES



**10.SI LE PROJET PORTE SUR UN
ETABLISSEMENT RECEVANT DU
PUBLIC (ERP) : (PC39-40)**

- Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapés prévu à l'article R.III-19- 17 a) du code de la construction et de l'habitation.
- Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu à l'article R.III-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation.

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
Service Urbanisme - ZAE L'Audacieuse
34480 Magalas



LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT